

VILLE
DE
6140 FONTAINE-L'EVEQUE



Séance du 13 janvier 2026

Présents :

Monsieur Gianni GALLUZZO, Bourgmestre - Président;
Madame Vanessa WAJDZIK, Monsieur Gianfranco AUGELLO, Monsieur
Boutaleb CHADLI, Monsieur Kevin DRAUX, Monsieur Marc MINNEBOO,
Échevins;
Madame Sophie MENGONI, Présidente du CPAS;
Madame Laurence BOULANGER, Directrice Générale;

Point 23 : Renseignement urbanistique relatif à un bien sis rue Peetermans, 1 à 6142 LEERNES, cadastré 3e DIV section A n° 518 W20

Le Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial ;

Vu la demande de Maître LEFEVRE Sophie, Notaire, datée du 31/12/2025 portant la référence "ED/2250591-01" relative à un bien sis rue Peetermans, 1 à 6142 LEERNES, cadastré 3e DIV section A n° 518 W20 ;

Considérant que le bien appartient actuellement à [REDACTED] ;

Considérant les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

"Le bien en cause :

- Est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10/09/1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;
- Bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;
- Est raccordable à l'égout ;
- Est situé à moins de 100m d'une conduite AIR LIQUIDE (AIR LIQUIDE INDUSTRIES BELGIUM S.A., Service canalisations, Z.I. zone C, rue Adolphe Quételet, 1 bis à 7180 Seneffe) ;
- A fait l'objet de permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 à :
- Monsieur [REDACTED] en date du 14/07/2004 (réf. 068/2004/L) pour l'extension d'une habitation ;
- Monsieur [REDACTED] en date du 17/05/2006 (réf. 045/2006/L) pour la construction d'un garage accolé à l'habitation ;
- N'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 ;
- N'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ; "

Considérant que ce renseignement urbanistique a été rédigé selon les informations récoltées sur le portail cartographique de la Région Wallonne ainsi que sur l'ensemble des cartes mises à disposition par cette dernière ;

Considérant que la Ville de FONTAINE-L'ÉVÊQUE ne peut être tenue responsable d'une erreur éventuelle dans ces références cartographiques ;

Considérant qu'aucune infraction urbanistique n'est recensée pour le bien concerné ; que toutefois, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune autre vérification n'est réalisée pour contrôler la conformité du bien ; que seule une visite de nos services, en présence du propriétaire, peut attester qu'aucune infraction ne grève le bien ; que dès lors, la responsabilité de la Ville ne peut être engagée si une infraction était révélée ;

Considérant qu'en ce qui concerne l'occupation en sous-sol, nous invitons à consulter le site suivant : www.klim-cicc.be ;

Considérant que, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020, ce type de renseignement fait l'objet d'une facturation de 70€ représentant les frais de recherche avec possibilité d'y ajouter 35€/heure prestée supplémentaire (facture annexée à la présente) ;

Considérant que le présent renseignement urbanistique est référencé TCDV_BAUR_NOT_21_2026_CM ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article 1er : De délivrer les renseignements urbanistiques précités au Notaire susmentionné.

Article 2ème : De facturer la somme de 70€ au Notaire, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020.

Article 3ème : La présente délibération sera transmise au Notaire et aux Services concernés.

En séance à Fontaine-l'Evêque, date que dessus.

Par le Collège Communal :

La secrétaire,

Le président,

(s) Laurence BOULANGER

(s) Gianni GALLUZZO



Pour extrait conforme :



La Directrice générale,
(s) Laurence BOULANGER

Le Bourgmestre,
(s) Gianni GALLUZZO